

**Le 5 MARS 2026 à 18 heures 00**

**Sous la présidence de Monsieur JOLY Pierre, 1<sup>er</sup> adjoint**

**Etaient présents : Mesdames BARNAY, LOYRE et MARTIN , Messieurs BEAUCARNOT, LAMOUR, TESTARD, JOLY**

**Etaient absents : M. PISSELOUP, BRIET, RICHARD**

**Monsieur CHEVALIER ( pouvoir à Mme LOYRE)**

**Madame ZBROZINSKI ( pouvoir à Mme MARTIN)**

**Après avoir procédé à l'appel des conseillers et constaté la validité de la séance, Monsieur JOLY ouvre la séance et demande la désignation du secrétaire de séance**

**Madame LOYRE est désignée secrétaire de cette séance**

### **VALIDATION DU PROCES-VERBAL de la dernière séance**

**Monsieur JOLY : Avez-vous des observations sur le PV de la dernière réunion du conseil municipal ? aucune remarque, procès-verbal approuvé.**

### **DELIBERATIONS**

#### **Modification ordre du jour :**

-La délibération concernant la mise en place du temps partiel est reportée, les éléments n'ont pas été envoyés par le Centre de Gestion dans le délai prévu.

-La délibération sur le nouveau bail pour la boulangerie est reportée : la visite avec le repreneur n'ayant pas eu lieu avant la séance ;

#### **1/ Adoption du CFU COMMUNE 2025**

Le rapport de présentation du CFU COMMUNE 2025 est présenté à l'assemblée délibérante.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le compte financier unique 2025 du budget principal défini comme suit :

Libellé	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
Résultats reportés	32 637.35			91 657.32
Opérations de l'exercice	89 466.00	80 254.78	686 505.22	713 946.45
<b>TOTAUX</b>	<b>123 736.68</b>	<b>80 254.78</b>	<b>686 505.22</b>	<b>805 603.77</b>
Résultats de clôture	0	0		
Restes à réaliser				
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>123 736.68</b>	<b>80 254.78</b>	<b>686 505.22</b>	<b>805 603.77</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>41848.57</b>			<b>119 098.55</b>

Excédent reporté au BP 2026 au 002 : 77 249.98 €

Affectation au 1068 : 41 848.57 €

## **2/ Adoption du CFU Rose des Vents 2025**

Le rapport de présentation du CFU Rose des vents 2025 est présenté à l'assemblée délibérante.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le compte financier unique 2025 du budget ROSE DES VENTS défini comme suit :

Libellé	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
Résultats reportés	0			9 593.09
Opérations de l'exercice	0	0	10 959.76	3 000.00
<b>TOTAUX</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10 959.76</b>	<b>12 593.09</b>
Restes à réaliser				
<b>TOTAUX CUMULES</b>				
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>				<b>1633.33</b>

Excédent reporté au BP 2026 au 002 : 1633.33 €

## **3/ Adoption du CFU Commerce de Proximité 2025**

Le rapport de présentation du CFU est présenté à l'assemblée délibérante.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le compte financier unique 2025 du budget COMMERCE DE PROXIMITE défini comme suit :

Libellé	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
Résultats reportés	19 571.15			2 025.61
Opérations de l'exercice	12 396.10	20 471.15	2 957.58	14 440.65
<b>TOTAUX</b>	<b>31 967.25</b>	<b>20 471.15</b>	<b>2 957.58</b>	<b>16 466.26</b>
Restes à réaliser	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>31 967.25</b>	<b>20 471.15</b>	<b>2957.58</b>	<b>16 466.26</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>11 496.10</b>			<b>13508.68</b>

Excédent reporté au BP 2026 au 002 : 2012.58€

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal a adopté les Comptes Financier Unique 2025 du budget principal de la Commune de St-Symphorien de Marmagne, du Budget de la Rose des Vents et du Budget Commerce de Proximité

#### **4/Affectation des résultats COMMUNE 2025**

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le CFU qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -32 637.35 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 91 657.32 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (001) de la section d'investissement de : -9 211.22 €

Un solde d'exécution (002) de la section de fonctionnement de : 27 441.23 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 41 848.57 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 41 848.57 €

Ligne 002 Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 77 249.98 €

#### **5/Affectation des résultats Rose des Vents 2025**

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le CFU qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -19 571.15 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 2 025.61 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (001) de la section d'investissement de : 8 075.05 €

Un solde d'exécution (002) de la section de fonctionnement de : 11 483.07 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 11 496.10 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 11 496.10 €

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 2 012.58 €

#### **6/Affectation des résultats Commerce de Proximité 2025**

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 0.00 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 9 593.09 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution de la section d'investissement de : 0.00 €

Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de : -7 959.76 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 1 633.33 €

Le conseil municipal a délibéré et approuvé à l'unanimité les affectations des résultats pour les BP Commune, Rose des Vents, Commerce de Proximité 2025.

### 7/Subvention cantine scolaire aide fonctionnement

Il est proposé au conseil municipal de procéder à l'attribution de la subvention de fonctionnement pour l'association de la Cantine scolaire.

Au regard des sommes versées chaque année pour le besoin des services périscolaires, l'association a fait une demande de versement avant le vote des subventions annuelles de 1000 euros.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur ce versement de 1000 euros à l'Association de la Cantine scolaire. Le Conseil municipal décide donc à l'unanimité de verser l'aide de fonctionnement proposée et décide de faire un nouveau bilan financier avec la présidente lors de l'AG pour déterminer le montant de la subvention annuelle 2026..

### 8/ FSL 2026

Le Fonds de Solidarité Logement a vocation à aider les personnes et les ménages à accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir alors qu'elles éprouvent des difficultés particulières en raison, notamment de l'inadaptation de leurs ressources, de leurs conditions d'existence, ou qu'elles sont confrontées à un cumul de difficultés.

Le Fonds de Solidarité Logement est alimenté par la participation volontaire des bailleurs sociaux et des communes qui le souhaitent.

La contribution est calculée sur la base de 0.35 euros par habitant.

Au regard du nombre croissant des demandes enregistrées sur la commune, le Maire propose au conseil de renouveler sa participation à ce fonds pour 2025.

Le montant de la contribution sera alors de  $848 \times 0.35 = 296.80$  euros.

Adopté à l'unanimité.

### Questions diverses : répartition des présences pour le bureau de vote du 15 MARS 2026

Monsieur JOLY demande si d'autres questions sont à discuter, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H00.

Le Conseil Municipal donne acte au Maire pour diverses communications prises en séance.

Vu par Nous, Jean PISSELOUP, Maire de la Commune de ST SYMPHORIEN DE MARMAGNE, pour être publié le 20.03.26. à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1844.

Fait à St-Symphorien de Marmagne le 06.03.2026

Le Maire, Jean PISSELOUP

La secrétaire de séance, Monique LOYRE

Vo l'adjointe déléguée  
B. BARNAIS



PV séance du 05.03.2026